

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Procès-verbal

Conseil Municipal
5 juin 2025

Convocation :
30 mai 2025

Publiée le :
30 mai 2025

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 11
- votants : 12

L'an deux-mille-vingt-cinq, le cinq juin à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par Mme Pousset Lucie, adjointe du Maire, empêché,
- à la mairie,
- sous la présidence de Mme Linda Goisbault, première adjointe, pour le Maire empêché.

Présents :

Mme Linda Goisbault	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
M. Guénolé Legagneux	M. Anthony Bolival	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Jérôme Renou	Mme Laurence Dunand	M. Dimitri Bessière
Mme Elisabeth Giordano	Mme Anaïs Rousseau	Mme Lucie Pousset

Absents excusés :

M. Cédric Dufourd, donne pouvoir à Anthony Bolival
M. Killian Trucas

Secrétaire de séance : Lucie Pousset

Ordre du jour :

1. Approbation PV du conseil municipal du 03 avril 2025
2. PLUi- présentation
3. Demande de subvention grange communale- Fonds de concours
4. Subventions aux associations
5. Choix de prestataire voirie : route de Conlie
6. Choix de prestataire salle des fêtes : contrôle des feux gaz
7. Choix de prestataire salle des fêtes : contrôle ventilation et hotte
8. Choix de prestataire débardage débroussaillage
9. Choix de prestataire d'éclairage du terrain de loisirs
10. Indemnité première adjointe
11. Questions diverses

Désignation d'un secrétaire : Lucie Pousset

1. Approbation du PV de la séance précédente :

- Le procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2025 est arrêté à l'unanimité.

2. PLUi

La première adjointe présente :

- Les AOP définies pour la commune
- Les zones STECAL définies pour la commune

3. Demande de subvention grange communale

Par délibération du 23 janvier 2025, le conseil municipal a adopté le projet de restauration d'une grange communale située au 6A, route du Mans ;

Cette restauration peut entrer dans le cadre de travaux bénéficiant d'un fonds de concours de la 4 CPS.

Les membres du Conseil Municipal décident, au titre du programme d'investissement 2025, d'adopter le projet « **rénovation d'une grange communale** » dans le but d'une valorisation du patrimoine local bâti en lien avec le circuit de randonnée touristique traversant notre commune, pour un montant prévisionnel de 60 620€ HT et de solliciter le concours de la 4CPS puis arrêtent les modalités de financement suivantes :

Financement		
Désignation	Répartition (%)	Montant
DETR 2025	36 %	22 000.00 €
Fonds de concours communautaire (4CPS)	16,5 %	10 000.00 €
Conseil Départemental	25 %	15 155.00 €
Autofinancement de la Commune	22,5 %	13 465.00 €
Financement de l'opération	100.00%	60 620.00 €

Après délibération les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorisent la première adjointe à déposer une demande au titre du Fonds de Concours pour l'année 2025 auprès de la 4CPS,
- attestent de l'inscription du projet au budget primitif 2025,
- attestent de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- attestent de la compétence de la Commune pour réaliser ces travaux

4. Subventions aux associations

Vu les demandes de subventions formulées par les associations et la synthèse qui en est faite et présentée sous la forme de tableur au conseil municipal ;

Considérant le montant global maximum à répartir, voté au budget 2025 et identique aux années précédentes, qui est de 4000 € ;

Considérant que deux subventions correspondent au transfert de compétence de la 4C (JSCC et foyer du Collège), mais qu'un changement d'organisation des associations conduit à réattribuer le montant auparavant attribué à la JSCC, au club de foot de Conlie ;

Considérant les dispositions de l'article 432-12 du code pénal, relatives à la prise illégale d'intérêts, ainsi que l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la quasi-totalité des élus est potentiellement partie prenante d'au moins une association demandeuse ; et ainsi que seuls les élus membres de bureaux ou particulièrement impliqués dans une des associations concernées par l'affaire ne prennent pas part au débat ni au vote (Linda Goisbault, Laurence Dunand, Anthony Bolival) ;

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité : 9 votants

Abstention de L.Goisbault, L.Dunand, A.Bonival et C.Dufour

Décide d'octroyer les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

Associations	Subvention
Le Jardin des prés verts	350
APE 2000 pattes	350
Génération mouvement- Mézières-sous-Lavardin	350
Unité Nationale des Combattants- Mézières-sous-Lavardin	200
Coquille de bois	350
Harmonie Sainte Cécile	75
Judo club de la Champagne Conlinoise	500
Foyer collège	700
US Conlie Foot	700
AAPPMA	75
Ass comice Champagne Conlinoise	150
Chahut danse	200

5. Choix de prestataire voirie : route de Conlie

L'adjoint présente les différents devis reçus à savoir :

- Eiffage : 89 396.88 € faisabilité février 2026
- Colas : 84 536.00 € faisabilité novembre 2025
- ERM TP : 112 840.89 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer pour le choix du prestataire voirie. Au vu des éléments fournis, il est proposé de choisir la société Colas.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal retient la société Colas à l'unanimité.

6. Choix de prestataire salle des fêtes : feux gaz

Dans le cadre des contrôles annuels, la commune doit faire vérifier le fourneau de la salle des fêtes comprenant 3 feux gaz.

Le tableau ci-dessous reprend les propositions de devis reçus :

	Plaque 3 feux	
	entreprise	coût TTC
02-mai	AXIMA	204,60 €
07-mai	Quiétalis	300,60 €
13-mai	CF Cuisine	403,60 €

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de choisir la société Axima.

7. Choix de prestataire salle des fêtes : ventilation et hotte

Dans le cadre des contrôles annuels, la commune doit faire vérifier le système de ventilation et hotte de la salle des fêtes.

Le tableau ci-dessous reprend les propositions de devis reçus :

	Ventilation-hotte	
	entreprise	coût TTC
02-mai	Accès ventilation	473 €
13-mai	TSF Maine	453,60 €

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de choisir la société TSF Maine.

8. Choix de prestataire débroussaillage débernage

Vu le devis unique proposé pour le débroussaillage des accotements des voiries communales (passage en intégralité à l'automne, partiel au printemps) ;

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal

- Retient le prestataire suivant pour la réalisation des travaux de débroussaillage des accotements de voirie : SARL Lebreton travaux agricoles
- Autorise l'adjointe à signer tout document relatif à ce dossier.

9. Choix prestataire éclairage terrain de loisirs

Vu le devis proposé par Citéos d'un montant de 2 904.67 € pour l'éclairage du terrain de loisirs, l'adjointe propose de retenir ce prestataire.

Les membres du conseil adoptent cette proposition à l'unanimité.

10. Indemnités première adjointe

Les informations connues à ce jour ne permettent pas de délibérer à ce sujet, ce point est reporté au prochain conseil.

11. Questions diverses

- Nous avons un dossier en cours route de Conlie où un hangar va être transformé pour résidence avec l'aménagement d'une cuisine pour traiteur et à l'étage un logement. Le permis a été accordé mais ce hangar ne dispose pas de numéro. Il faut attribuer un numéro à cette parcelle (sachant que vous avez le n° 28- M.et Mme Bigot-Heslot puis le 28 bis M Serus et le 28 ter M et Mme Le Gall).
 - Les élus proposent 28 A
- Des administrés informent qu'ils n'exploiteront plus la parcelle agricole située route de St Cheron à compter du 01 novembre 2026.
- Chantiers argent de poche du 28 juillet au 01 août
 - Peinture des cabanes (buvette)
- Fête des Méziérois le 28 juin 2025

Date du prochain conseil : le 03/07/2025 à 20h15

Fin du conseil à 22h00

La première adjointe : Linda Goisbault

La secrétaire de séance, Lucie Pousset